

Communiqué de presse

5G

Usages industriels de la 5G : l'Arcep prolonge d'un an l'ouverture de son guichet en bande 3,8-4,0 GHz et rappelle les possibilités d'expérimentation en bande 26 GHz

19 décembre 2023

[En mars 2022](#), l'Arcep a ouvert un guichet d'expérimentations en bande 3,8 – 4,0 GHz à destination des industriels et acteurs souhaitant expérimenter de nouveaux cas d'usages de la 5G. L'objectif de ces expérimentations est de permettre, aux industriels, de s'approprier les technologies liées à la 5G et, aux acteurs publics, de construire le cadre réglementaire approprié à ces besoins.

Depuis mars 2022, l'Arcep a délivré 25 autorisations d'utilisation de fréquences dans le cadre de son guichet d'expérimentations dans la bande 3,8 – 4,0 GHz

L'Arcep tire un bilan positif de ce guichet, et constate la diversité des acteurs représentés, couvrant des secteurs variés de l'économie (industrie, énergie, santé ou encore événementiel), et ce dans plusieurs régions du territoire métropolitain. Les détails de ces expérimentations sont présentés sur le [tableau de bord des expérimentations 5G](#) publié sur le site internet de l'Autorité.



Source : Arcep

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans le cadre du guichet d'expérimentations dans la bande 3,8 – 4,0 GHz

L'Arcep prolonge ce guichet jusqu'au 31 décembre 2023 pour permettre d'autres expérimentations

L'Arcep constate une demande toujours soutenue pour expérimenter des réseaux privés à usage professionnel en 5G utilisant ces fréquences. Aussi, prolonge-t-elle ce guichet d'expérimentation pour un an supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2023. Les [modalités d'attribution prévues dans le cadre de ce guichet](#), sont reconduites à l'identique ; en particulier, les autorisations pourront être délivrées pour une durée de trois ans maximum.

La bande 26 GHz reste disponible pour des expérimentations, notamment pour les industriels et les entreprises de tous les secteurs

Les réponses à la consultation publique sur le futur des réseaux mobiles menée en mai dernier par l'Arcep¹ mettent en exergue un intérêt de certains acteurs pour la poursuite d'expérimentations des cas d'usage sur la bande 26 GHz.

L'Arcep rappelle que les acteurs intéressés peuvent continuer à solliciter une attribution de fréquences dans la bande 26 GHz en vue de mener des expérimentations techniques sans fins commerciales, qui leur permettront d'utiliser jusqu'à 800 MHz de spectre, pour une durée allant jusqu'à trois ans.

Documents associés :

[Tableau de bord des expérimentations 5G](#)

[Les réponses à la consultation publique « Préparer le futur des réseaux mobiles » \(.zip – 42 Mo\)](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

¹ [Communiqué de presse / Réponses à la consultation publique « Préparer le futur des réseaux mobiles »](#) (42 Mo)

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
anne-lise.lucas@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion